



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI

Office fédéral de la santé publique OFSP
Unité de direction Politique de la santé

Date:

2018

Pour de plus amples informations:

medreg@bag.admin.ch

Professions médicales 2018

Sommaire

1	Formation	3
1.1	Titres fédéraux délivrés en 2018	3
1.2	Diplômes reconnus en 2018	4
2	Formation postgrade	5
2.1	Titres postgrades fédéraux délivrés en 2018	5
2.2	Titres postgrades reconnus en 2018	5
3	Autorisations de pratiquer	6

1 Formation

1.1 Titres fédéraux délivrés en 2018

Vue d'ensemble des titres fédéraux délivrés entre 2012 et 2018

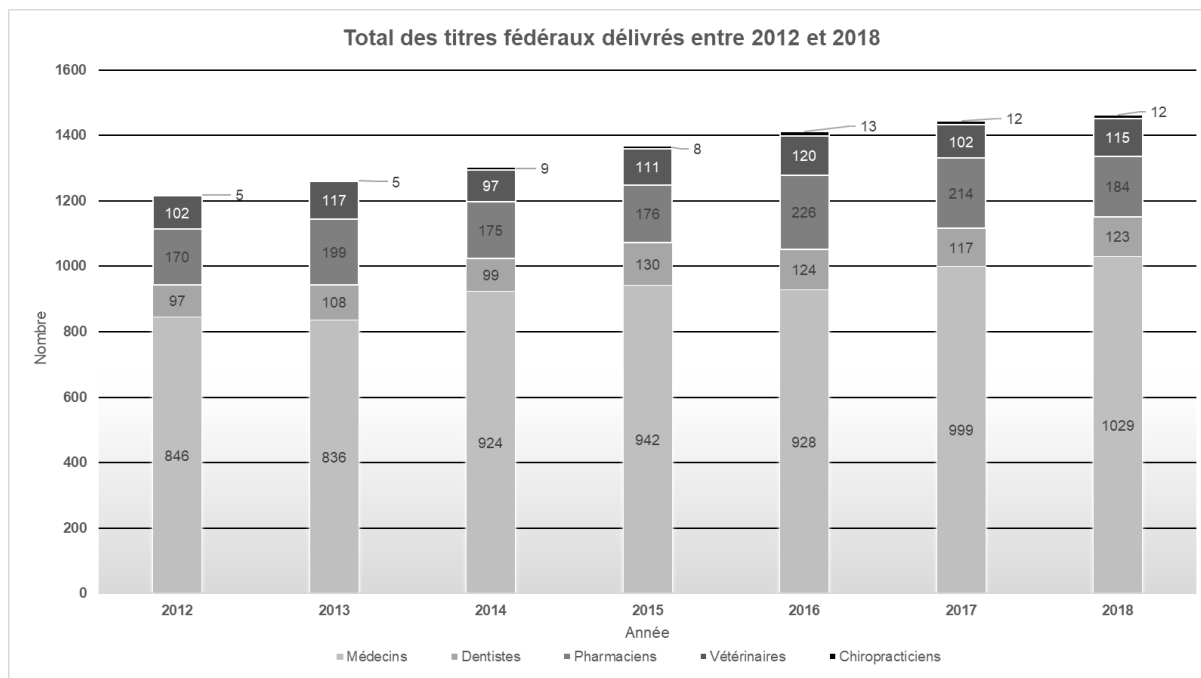


Figure 1 : Total des titres fédéraux délivrés entre 2012 et 2018 (source : Registre des professions médicales OFSP)

1.2 Diplômes reconnus en 2018

Depuis 2002, la Suisse reconnaît les diplômes en médecine humaine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire et en pharmacie délivrés dans les Etats membres de l'UE ou de l'AELE. Elle en fait de même depuis 2007 pour les diplômes en chiropratique obtenus dans ces mêmes Etats. En date du 31.12.2018, la Suisse avait reconnu 42'443 diplômes.

Pour les diplômes obtenus dans l'UE, la reconnaissance se base sur l'accord du 21 juin 1999 sur la libre circulation des personnes (ALCP) entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part.

Pour les diplômes émanant de l'AELE, elle se fonde sur la Convention instituant l'Association Européenne de Libre-Echange, conclue le 4 janvier 1960.

Les statistiques montrent le nombre de diplômes reconnus entre 2002 et 2018, par discipline, par année, sexe et par pays. A noter qu'elles englobent les diplômes reconnus indirectement par la Suisse, c'est-à-dire délivrés dans des Etats tiers et reconnus par un Etat ayant conclu un accord de reconnaissance réciproque avec la Suisse (reconnaissance de la reconnaissance).

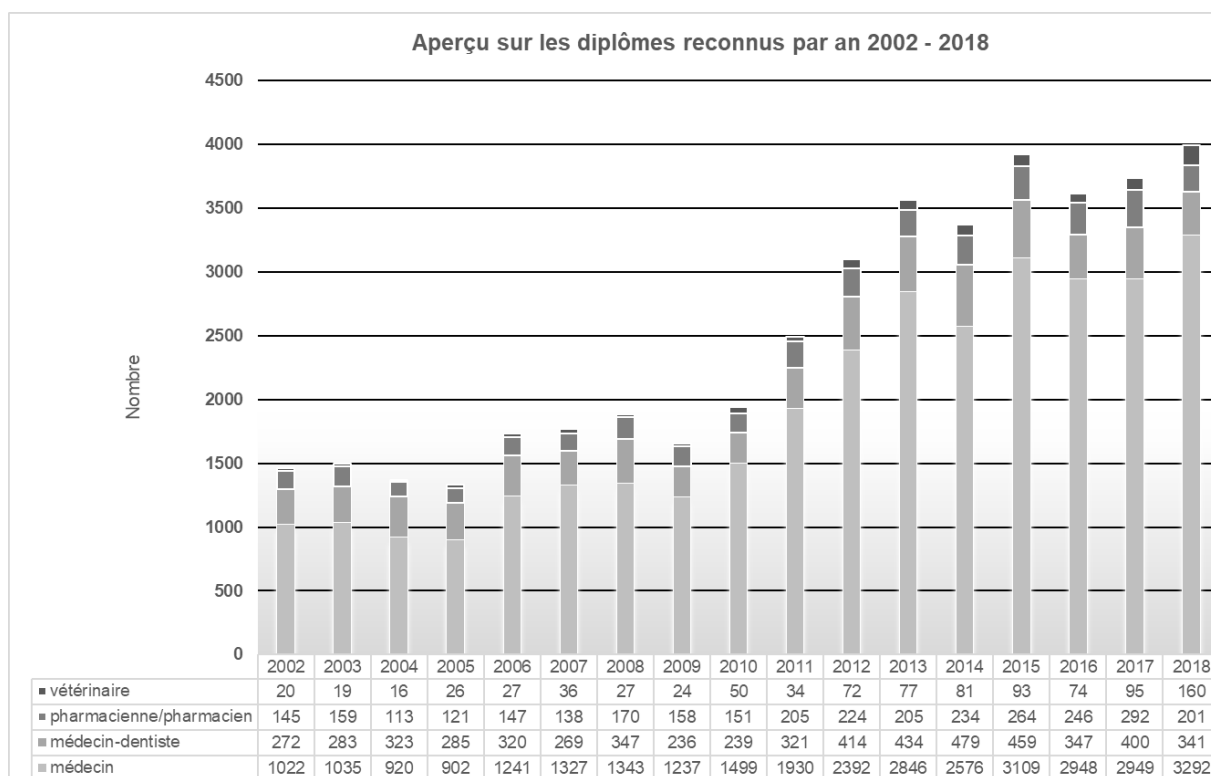


Figure 2 : Aperçu sur les diplômes reconnus par an 2002 - 2018 (source : Registre des professions médicales OFSP)

La baisse significative des reconnaissances en 2005 et l'accroissement en 2006 ne représentent pas les demandes effectivement déposées mais est la conséquence d'un changement de processus. Il convient en outre de noter que le nombre de reconnaissances n'est pas en relation avec l'immigration de professionnels de la santé.

2 Formation postgrade

2.1 Titres postgrades fédéraux délivrés en 2018

En 2018, les organisations responsables de la formation ont octroyé 2'009 titres postgrades fédéraux à des professionnels de la médecine (médecins, dentistes, chiropraticiens et pharmaciens), soit 457 de plus que l'année précédente.

2.2 Titres postgrades reconnus en 2018

Depuis 2002, la Suisse reconnaît les titres postgrades en médecine humaine et en médecine dentaire délivrés dans les Etats membres de l'UE ou de l'AELE. Elle en fait de même depuis 2007 pour les diplômes en chiropratique obtenus dans ces mêmes Etats. En date du 31.12.2018, la Suisse avait reconnu 18'221 titres postgrades.

Pour les titres postgrades obtenus dans l'UE, la reconnaissance se base sur l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) du 21 juin 1999 entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part. Pour les titres postgrades émanant de l'AELE, elle se fonde sur la Convention instituant l'Association Européenne de Libre-Echange, conclue le 4 janvier 1960.

Les statistiques montrent le nombre de titres postgrades reconnus entre 2002 et 2018, par discipline, par année et par pays. A noter qu'elles englobent les titres postgrades reconnus indirectement par la Suisse, c'est-à-dire délivrés dans des Etats tiers et reconnus par un Etat ayant conclu un accord de reconnaissance réciproque avec la Suisse (reconnaissance de la reconnaissance).

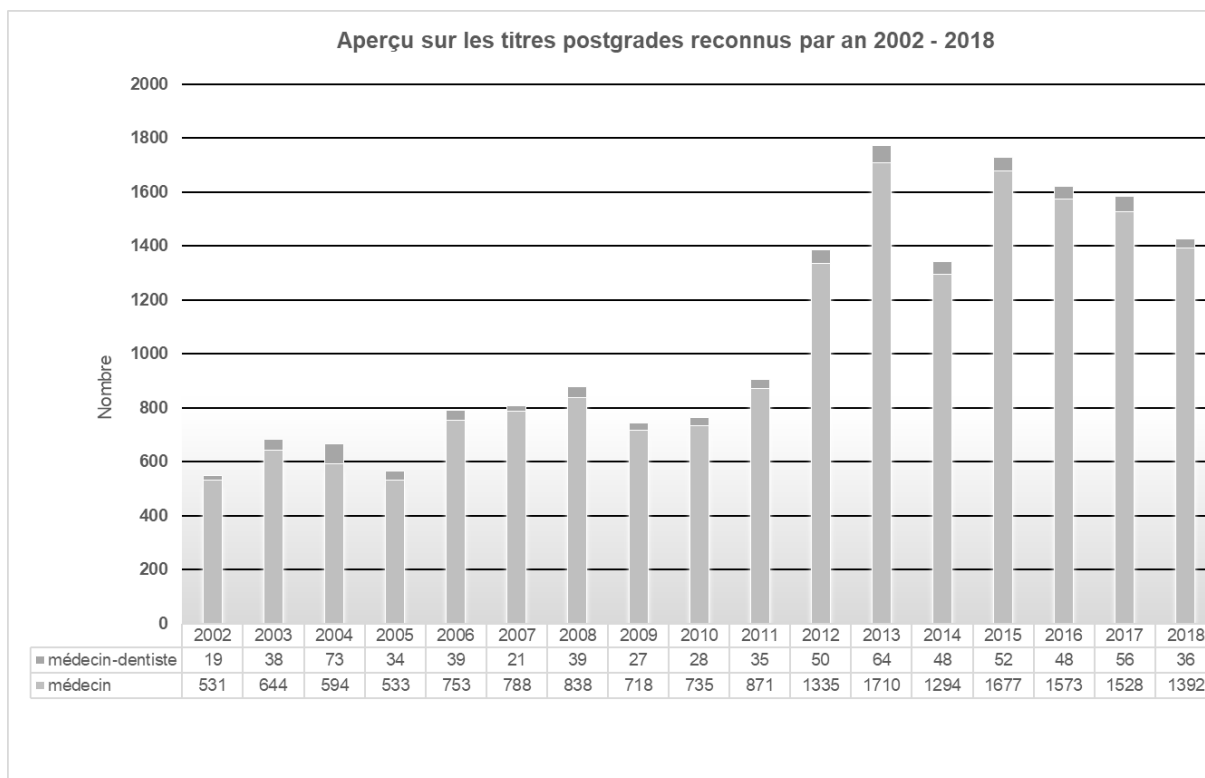


Figure 3 : Aperçu sur les titres postgrades reconnus par an 2002 - 2018 (source : Commission des professions médicales)

3 Autorisations de pratiquer

En 2018, 4'000 autorisations de pratiquer une profession médicale universitaire (médecins, dentistes, pharmaciens, vétérinaires, chiropraticiens) à titre indépendant ont été octroyées et inscrites au registre des professions médicales (MedReg).

Les informations contenues dans le registre sur les autorisations de pratiquer sont constamment mises à jour par les autorités cantonales de surveillance, qu'il s'agisse de l'octroi d'une autorisation, d'une déclaration de départ, d'un départ à la retraite, d'un retrait ou d'un refus d'autorisation.

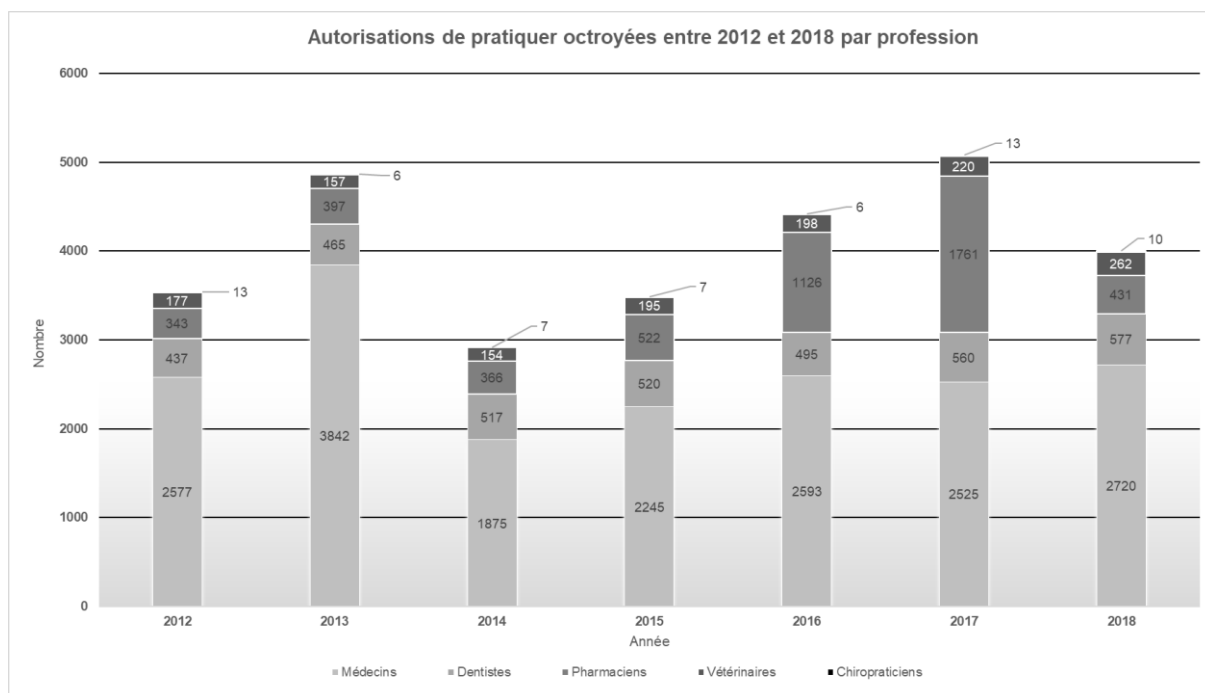


Figure 4 : Autorisations de pratiquer octroyées entre 2012 et 2018 par profession (source : Registre des professions médicales OFSP au 31.01.2019)

Ce graphique présente les autorisations de pratiquer à titre indépendant inscrites dans le MedReg entre 2012 et 2018. A noter qu'il s'agit du nombre d'autorisations et non du nombre de personnes, étant donné qu'une personne peut bénéficier d'une autorisation de pratiquer dans plusieurs cantons. Par exemple, en 2018, 241 personnes ont reçu une autorisation dans plus d'un canton et sont donc mentionnées à plusieurs reprises dans ces statistiques. Pour 2018, 35.4 % des autorisations concernaient trois cantons : Berne (11.3 %), Zurich (13.8 %) et Genève (10.3 %).

En 2018, on a décompté 1'302 déclarations du départ, 211 départs en retraite et 38 retraits ou refus d'autorisation.

Au 31 décembre 2018, 48'088 professionnels de la médecine au bénéfice d'une autorisation étaient inscrits dans le MedReg.